Club affilié

Union Française des Accompagnateurs et Animateurs en Montagne

Siège national : 18, rue Saint Polycarpe 69001 LYON Tél. 04 78 39 49 08

Cotisation 2023-2024 et d'une licence Carte Montagne - assurance

Valables du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024

Envoyer votre demande avec le paiement à : FFMM 18 rue Saint Polycarpe 69001 LYON

☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐ Monsieur

Cocher la case choisie

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Date de naissance : .....

Adresse e-mail : ..... Téléphone : .....

Indiquez les montants

X **Je souscris la cotisation annuelle à l'UFAM**	☐ Membre actif : 40.00 €	40.00 €
	ou : ☐ Bienfaiteur : minimum 110.00 € (1)	

+ Je souscris une Carte Montagne-assurance (en même temps que la cotisation) (2)

☐ 1 carte individuelle	35.20 €	
☐ 1 seconde carte individuelle conjoint(e) (même nom et même adresse)	35.20 €	
Prénom : ..... Date naissance :		
☐ 1 carte Familiale (3) (peut comprendre père, mère et maxi 3 enfants de moins de 18 ans)	85.20 €	
☐ 1 carte Junior (Moins de 18 ans résidant à la même adresse)	27.10 €	
Prénom : ..... Date naissance :		

Pour une carte familiale veuillez compléter le cadre ci-dessous.
Les enfants doivent être âgés de moins de 18 ans.

Total à payer =

	Prénom	Né(e) le
Conjoint(e)		
Enfant 1		
Enfant 2		
Enfant 3		

Détail de votre paiement	Montants
☐ Chèque à l'ordre de FFMM (4)	
☐ Espèces	
☐ Virement bancaire	

Paiement par carte bancaire Via le site sécurisé Hello Asso

(1) Un reçu fiscal sera délivré par l'UFAM permettant une réduction d'impôt sur le revenu de 66 % du montant versé.
(2) L'UFAM ne délivre pas la Carte Montagne sans cotisation. Demander une carte "hors club" au secrétariat FFMM.
(3) Pour un couple sans enfant il est plus avantageux de souscrire 2 cartes individuelles.
(4) N'oubliez pas de signer votre chèque.